

L' ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS

Apparus dans les années 80, les graffitis sont enlevés des murs et façades et nécessitent l'intervention d'agents des services municipaux.
Cette activité génère des risques professionnels qu'il convient de connaître afin d'appliquer des mesures appropriées.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

☞ ENLÈVEMENT CHIMIQUE

- ✓ L'utilisation de produits implique des risques liés à l'inhalation, l'exposition cutanée ou l'ingestion.
- ✓ Le lavage à haute pression ensuite implique des risques auditifs (bruit de la pompe), et des risques de projection (morceaux de murs, eau chaude).

☞ ENLÈVEMENT MÉCANIQUE : PROJECTION EN BASSE PRESSION D'UNE PÂTE ABRASIVE D'UNE GRANULOMÉTRIE MOYENNE SUR LE GRAFFITI

- Cette technique génère:
- ✓ un niveau de bruit élevé,
 - ✓ un encombrement de la zone,
 - ✓ des projections.

☞ LE MASQUAGE : APPLICATION D'UN VERNIS DANS L'ATTENTE DE RÉFECTION DU SUPPORT

- ✓ Risque au niveau du produit utilisé (inhalation, ingestion, contact cutané)

À ces différents types de risques, il faut ajouter les risques liés à l'environnement de travail :

- ✓ circulation, abords de voirie, stabilité du sol...
- ✓ hauteur du travail,
- ✓ conditions climatiques...

LES MESURES DE PRÉVENTION

- ✓ PRÉVENTION INTÉGRÉE : IL S'AGIT D'INTÉGRER LORS DE LA CONSTRUCTION, LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE DU BÂTIMENT. AINSI, LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE REVÊTEMENT DES MURS DOIVENT INTÉGRER UNE PROTECTION ANTI-GRAFFITI.

- ✓ Revêtement pelable ou réversible : composé de deux couches, l'une pénètre dans le support, l'autre s'efface lors de l'enlèvement d'un graffiti.
- ✓ Revêtement permanent : vernis incolore ou pigmenté qui s'applique sur les matériaux.



Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



le service
hygiène & sécurité,
Magali TEILLIER
☎ 02.51.44.10.37
Franck GAUTHIER

☎ 02.51.44.10.21

✉ : prevention@cdg85.fr



PRÉVENTION COLLECTIVE :

- ✓ Le choix des produits chimiques doit être effectué en fonction de leur efficacité mais surtout en fonction des dangers qu'ils représentent pour l'homme ou pour l'environnement.
- ✓ Les agents doivent avoir les Fiches de Données de Sécurité des produits afin de connaître les informations essentielles sur le produit (conditions de stockage, port des E.P.I., transport, consignes en cas de renversement accidentel...).
- ✓ Les agents doivent lire les étiquettes sur les produits afin de connaître les risques et les précautions d'utilisation des produits.
- ✓ Le matériel utilisé doit être entretenu, vérifié régulièrement (consignation dans un registre) et avant chaque utilisation. Les organes de sécurité doivent être vérifiés.
- ✓ Le matériel utilisé doit être conforme aux règles de sécurité et répondre aux normes françaises (AFNOR ou CE).
- ✓ Les panneaux de signalisation nécessaires à la protection du chantier doivent être utilisés.
- ✓ Le moyen adapté pour le travail en hauteur (PEMP, échafaudage, échelle ou escabeau), travail à deux agents... doit être choisi.



FORMATION DU PERSONNEL :

- ✓ Tout personnel doit être formé aux activités qui lui sont confiées et à la sécurité afférente à l'activité. Pour l'enlèvement des graffitis, différentes formations sont nécessaires :
 - ⇒ La manipulation des produits chimiques.
 - ⇒ L'utilisation d'engins (PEMP).
 - ⇒ La formation au montage/démontage des échafaudages.
 - ⇒ La formation à la signalisation temporaire de chantier.
 - ⇒ La formation aux premiers secours pour un membre de l'équipe...



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- ✓ Les équipements de protection individuelle qui sont fournis par l'employeur doivent être choisis en fonction des risques de l'intervention et portés dès la phase préparatoire de l'activité, puis pendant l'intervention, enfin jusqu'au rinçage et rangement du matériel.
- ✓ Les E.P.I. doivent être exclusivement réservés à cet usage. Ils sont divers :
 - ⇒ Combinaison imperméable aux produits chimiques, aux projections et aux intempéries.
 - ⇒ Gants en PVC avec manchette capables de résister aux solvants.
 - ⇒ Masque de protection respiratoire filtrant les vapeurs organiques : les substances pouvant être présentes (diméthylformamide, cétones, sulfonates d'ammonium...) nécessitent des cartouches de type A ou AX même pour les opérations de plein air.
 - ⇒ Lunettes couvrantes ou écran facial.
 - ⇒ Bottes ou brodequins.

